

Règlement du jeu concours « Grand Jeu Mes années BAC »

ARTICLE 1 : Organisateur du Jeu

Les éditions Bordas, 92 Avenue de France, 75013 Paris (ci-après désignées sous le nom « Bordas »), une maison d'édition de SEJER, SEJER société par actions simplifiée au capital de 9.898.330 €, dont le siège social est situé 92 Avenue de France, 75013 Paris, RCS Paris 393 291 042, organise du 7 janvier 2021 au 31 décembre 2021 minuit un jeu concours intitulé « Grand Jeu Mes années BAC ».

ARTICLE 2 : Conditions de participation au Jeu

Le Jeu est réservé aux personnes physiques résidant en France métropolitaine, disposant d'un accès Internet et d'une adresse e-mail valide.

Les salariés, les représentants de Bordas ainsi que les membres de leur famille, et toutes personnes ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du Jeu ne peuvent y participer.

La participation au Jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement (ci-après le « Règlement »).

Une seule participation par foyer, par jour, est acceptée (même nom, même adresse postale). Un seul gain (parmi les 414 lots) par foyer (même nom, même adresse postale) sera accepté, pendant toute la durée du jeu.

Si, lors d'un instant gagnant, une personne est désignée gagnante alors qu'elle ou la personne d'un même foyer (même nom, même adresse postale), a déjà remporté un gain lors de la participation à ce même jeu, la participation sera considérée comme nulle. Le gagnant ne pourra pas prétendre à récupérer son lot.

Les participations des mineurs s'exercent sous la responsabilité du représentant légal pouvant justifier de l'exercice de l'autorité parentale.

Tout formulaire de participation illisible, incomplet, incompréhensible, présentant une anomalie (notamment une adresse électronique ou adresse postale non valide), et plus généralement non conforme au Règlement ne sera pas pris en compte.

ARTICLE 3 : Modalités de participation au Jeu

La participation au Jeu s'effectue par Internet à l'adresse du site www.editions-bordas.fr/mes-annees-bac.html (ci-après dénommé le « Site »).

Pour participer, le joueur doit renseigner le formulaire présent sur le Site, en indiquant son nom, prénom, adresse e-mail ainsi que, à titre optionnel sa classe ou celle de l'un de ses enfants.

Le joueur doit déclarer avoir lu et accepté le Règlement en cochant la case prévue à cet effet.

Puis le joueur doit cliquer sur l'une des deux cases suivantes :

- « Je m'inscris et j'accepte de recevoir des informations de la part des Editions Bordas » ; ou
- « Je m'inscris et ne souhaite pas recevoir d'informations de la part des Editions Bordas ».

Une nouvelle page apparaît avec le jeu, le joueur doit cliquer sur « Lancer » afin que la roue tourne. Une fois la roue arrêtée l'aiguille indiquera si le joueur a perdu ou s'il a gagné.

Si le joueur a gagné une page « Félicitations » apparaîtra avec un formulaire où le joueur devra aussitôt renseigner son adresse postale, son complément d'adresse, son code postal et sa ville puis cliquer sur « Je découvre mon cadeau ». Une nouvelle page « Félicitations » va s'ouvrir avec l'indication du lot remporté.

Si le joueur a perdu, une page « Dommage tu as perdu ».

Si le joueur a déjà joué une page « Tu as déjà joué aujourd'hui » apparaît.

La participation au Jeu se fait exclusivement sur le Site. À ce titre, toute inscription par téléphone, télécopie, courrier postal ou courrier électronique ne pourra être prise en compte.

ARTICLE 4 : Détermination et information des gagnants

Les gagnants seront désignés par Instants gagnants : dès la fin de leur participation sur la page du Jeu, tous les gagnants se verront attribuer, via le module du Jeu, l'un des lots suivants :

- Un jeu Timeline – Classique, prix public généralement constaté de 9,99 € TTC
- Un jeu Timeline – Inventions, prix public généralement constaté de 9,99 € TTC
- Un jeu Timeline – Histoire de France, prix public généralement constaté de 9,99 € TTC
- Une enceinte JBL d'une valeur de 29,99 € TTC

Les gagnants ne seront pas contactés par mail. Ils recevront leur lot directement par voie postale, à l'adresse renseignée dans le formulaire soumis à l'intérieur du jeu ; et ce dans un délai de 2 mois suivant leur participation.

Le participant est responsable de la bonne écriture de son adresse pour l'envoi du lot. S'il se trompe dans son écriture ou si l'adresse est incomplète, Bordas retire toute responsabilité dans la non réception du lot.

Les gagnants pourront être sollicités par Bordas, dans un courrier électronique, afin de leur demander, s'ils le souhaitent, d'envoyer une photographie de leurs enfants ou d'eux-mêmes avec le lot gagné, en vue de leur diffusion sur le site internet <https://www.editions-bordas.fr>, la page Instagram https://www.instagram.com/editions_bordas/, et la page Facebook <https://www.facebook.com/toutpoureurssir>. En cas d'accord des gagnants, une demande d'autorisation de reproduction et de représentation de leur image ou de celle de leur enfant devra être complétée et signée par ces derniers.

ARTICLE 5 : Prix

Par Instants Gagnants, sur la durée du Jeu, il y a au total, 414 lots à remporter :

- 134 jeux Timeline – Classique, prix public généralement constaté de 9,99 € TTC
- 134 jeux Timeline – Inventions, prix public généralement constaté de 9,99 € TTC
- 134 jeux Timeline – Histoire de France, prix public généralement constaté de 9,99 € TTC
- 12 enceintes JBL d'une valeur de 29,99 € TTC

ARTICLE 6 : Conditions de remise des prix

Les prix ne pourront en aucun cas être repris ou échangés contre leur valeur en espèce ou contre toute autre prix, ni transmis à des tiers. Cependant, en cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, Bordas se réserve la possibilité de substituer à tout moment aux prix proposés d'autres prix d'une valeur équivalente.

Les prix retournés pour toute difficulté ne seront ni réattribués ni renvoyés et resteront la propriété de Bordas. Le gagnant perd alors le bénéfice de son prix sans que la responsabilité de Bordas ne puisse être engagée.

ARTICLE 7 : Informations générales

En participant au Jeu, les gagnants autorisent expressément et gracieusement l'utilisation et la diffusion de leur prénom, le nom, dans toute campagne publicitaire ou promotionnelle pour le compte de Bordas liée au Jeu, sur tout support imprimé et/ou numérique et pour une durée de 2 ans à compter de la clôture du Jeu.

ARTICLE 8 : Limites de responsabilité

Bordas ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler, écarter, prolonger, reporter ou modifier les conditions de participation ou les modalités de fonctionnement du présent Jeu.

Elle ne saurait être tenue responsable d'un quelconque incident relatif aux perturbations téléphoniques et/ou de réseau, au maniement de l'Internet, aux coupures de courant empêchant un participant de participer au Jeu avant l'heure limite.

Bordas ne saurait être tenu pour responsable en cas de problèmes de livraison des prix.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau.

Bordas ne saurait également être tenue pour responsable si les formulaires renseignés sur le Site par les participants ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison ou lui arrivaient illisibles ou impossibles à traiter.

Bordas ne saurait être tenue pour responsable en cas de remplissage du formulaire incomplet ou incorrect, le gagnant est responsable de la bonne écriture de son adresse dans le formulaire et dans le cas contraire Bordas retire toute responsabilité en cas de non réception du lot.

Bordas décline toute responsabilité concernant l'utilisation et les contenus de Facebook et Twitter.

En participant à ce Jeu, chaque gagnant accepte et s'engage à supporter seul tous dommages ou pertes occasionnées ou subies par lui du fait de la mise en possession des prix et de leur utilisation.

ARTICLE 9 : Données à caractère personnel

Les informations recueillies à partir du formulaire de participation font l'objet d'un traitement informatique destiné à Bordas et son entité juridique de rattachement, en vue de permettre aux joueurs de participer au Jeu. Ce traitement a pour base légale l'exécution d'un contrat qui se traduit par l'acceptation du Règlement du Jeu par le biais d'une case à cocher.

Les participants, s'ils l'ont expressément accepté, seront susceptibles de recevoir des communications de la part de Bordas. Ce traitement a pour base légale le consentement des participants recueilli par le biais d'une case à cocher.

Conformément à la Loi Informatique et Liberté de 1978 modifiée, du Règlement (UE) 2016/679 et de la Loi pour une République numérique du 7 octobre 2016, les participants au Jeu disposent des droits d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de portabilité, d'effacement de leurs données, et de la possibilité de donner des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de leurs données à caractère personnel après leur décès. Pour exercer ses droits, les participants devront adresser une demande par courrier électronique à contact-donnees@sejer.fr en joignant une copie de leur pièce d'identité.

Pour plus d'information : consulter la charte de protection des données personnelles de Bordas : <https://www.editions-bordas.fr/sites/default/files/common/charte-donnees-personnelles-bordas.pdf>.

Les informations recueillies par Bordas par email auprès des gagnants à l'issue du Jeu à savoir nom, prénom, et coordonnées (numéro de téléphone, adresse postale et adresse mail) seront transmises à son partenaire Phosphore afin de recevoir leur lot, et s'ils l'ont expressément accepté, afin de recevoir des informations de Phosphore.

ARTICLE 10 : Modification du Règlement

Le Règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par Bordas et publié par annonce en ligne sur le site. Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

Bordas se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le Jeu à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants.

ARTICLE 11 : Litiges & Réclamation

Le Règlement est régi par la loi française.

Bordas se réserve le droit de trancher sans appel toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou à l'application du Règlement, étant entendu qu'aucune contestation ne sera admise notamment sur les modalités du Jeu, sur les résultats, sur les gains ou leur réception, un mois après la fin du Jeu.

ARTICLE 12 : Propriété intellectuelle

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Jeu, le Règlement compris, sont strictement interdites.

Les marques, logos, textes, images, vidéos et autres signes distinctifs reproduits sur le Site sont la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs. Toute reproduction, totale ou partielle, non autorisée de ces marques, logos et signes distinctifs constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.